

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
SPELUNCA-LIAMONE**

Nombre de conseillers	
- en exercice	50
- présents	27
- pouvoirs	12
- abstentions	0
- votants	39
- pour	36
- contre	3

OBJET : APPROBATION DU RENOUVELLEMENT DE LA CONVENTION AVEC LE « POLE DE SANTE PLURIDISCIPLINAIRE DE CARGESE »

L'an deux mil vingt, le vingt-huit septembre.

Le conseil communautaire de la communauté de communes Spelunca-Liamone étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur COLONNA François,

Etaient présents :

Azzana : ANTONIETTI Marie Josée,
Calcatoggio : CAMPINCHI Jean-Laurent, DONZELLA Daniel
Cargèse : FRIMIGACCI Lucie, PERONI FRIMIGACCI Emmanuelle, PAOLI Jean-Paul,
Coggia : COGGIA François, COGGIA Jean-Dominique,
Cristinacce : VERSINI Antoine,
Letia : CHIAPPINI Angèle,
Marignana : CECCALDI Mathieu,
Murzo : PAOLI François
Osani : ALFONSI François,
Ota : DE PIANELLI Pierre-Paul, GAUDENS Xavier,
Piana : CASTELLANI Pascaline, ORSINI Ange-Marie
Poggiolo : PINELLI Jean-Laurent,
Rezza : POMPONI Paul François,
Rosazia : POLI Ange-Xavier,
Salice : GIORDANI Jean Pierre,
Serriera : LECA Barthélémy
Soccia : BARTOLI Jean-François,
Vico : COLONNA François, FONDEVILLE Jean-Pierre, CIANELLI Louis, ZANNIER Mario,

Avaient donné pouvoir :

Calcatoggio : CHIAPPINI Charles à CAMPINCHI Jean-Laurent,
Cargèse : GARIDACCI François à FRIMIGACCI Lucie, ALESSANDRI Jérôme à PAOLI Jean-Paul, ALESSANDRI Stéphanie à PERONI FRIMIGACCI Emmanuelle, POGGI Dominique à ALFONSI François,
Coggia : CERVIOTTI Jean-Louis à COGGIA Jean-Dominique,
Guagno : COLONNA Paul à BARTOLI Jean-François,
Orto : RUTILY Nicolas à COGGIA François,
Partinello : CARDI Christian à LECA Barthélémy
Pastricciola : LECA Stéphane à POMPONI François,
Renno : MATTEI FAZI Joselyne à CASTELLANI Aline,
Vico : KALPAKIS Pierre à ZANNIER Mario,

Etaient absents :

Ambiegna : MARCHI Jean-Michel,
Arbori : CHIAPPELLA Paul
Arro : ANGELINI Christian,
Balogna : GRISONI Dominique,
Cannelle : PARAVISINI François,
Casaglione : ALFONSI Ours-Pierre, MORATI Lucien,
Evisa : GIANNI Jean-Jacques,
Lopigna : NEBBIA Alain
Sant'Andrea d'Orcino : LECA Réjane,
Sari d'Orcino : PINELLI Michel,

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil communautaire.

Madame CHIAPPINI Angèle ayant obtenu la majorité des suffrages, a été nommée pour remplir cette fonction qu'elle a acceptée.

Le Président rappelle à l'Assemblée délibérante que la vocation de l'association « Pôle de santé pluridisciplinaire de Cargèse » est d'endiguer notablement une désertification médicale sur le territoire.

Il informe que l'association a fait une demande de subvention de fonctionnement d'un montant de 15 000 €.

Il argumente sur l'importance du rôle de service sanitaire public de cette association qui est la seule maison de santé de Corse du Sud. Le fonctionnement de cette structure présente un intérêt communautaire en permettant d'améliorer la qualité du système de soins à la population et de lutter contre l'isolement des professionnels de santé dans une zone rurale fragile. Début, un cabinet médical géré par le pôle de santé à d'ailleurs ouvert à Piana.

Le conseil communautaire :

Après avoir ouï l'exposé de Monsieur le président,

Après en avoir délibéré,

Approuve l'attribution d'une subvention d'un montant de 15 000 euros à l'association « Pôle de santé pluridisciplinaire de Cargèse » pour son fonctionnement 2020,

Autorise le Président à signer toutes pièces relatives à la réalisation de cette affaire,

Ainsi fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire par Monsieur COLONNA François, président, compte tenu de sa transmission en préfecture le 2 octobre 2020.

Nota : Le président certifie que la convocation légale du conseil communautaire avait été faite le 21 septembre 2020.

Cette délibération peut faire l'objet d'un recours dans un délai de deux mois devant le Tribunal Administratif de Bastia à compter de sa notification. Pour les personnes morales de droit privé, le Tribunal Administratif pourra être saisi par l'application Télérecours citoyens accessible par le site www.telerecours.fr

Le président

A blue circular official stamp of the Communauté de Communes de Cargèse, Corse du Sud. The stamp features a central emblem with a figure holding a staff and a cross, surrounded by the text 'Communauté de Communes de Cargèse' and 'Corse du Sud'. A blue ink signature is written across the stamp.